



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

981.0-5 – EUROF 2/10

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par notification du 5 mai 2010, le dépositaire a communiqué aux Etats parties que la modification des articles 5 et 30 des Statuts, décidée lors de l'Assemblée générale ordinaire d'EUROFIMA du 26 mars 2010, deviendrait applicable le 5 août 2010, sauf opposition formulée par le Gouvernement de l'Etat du siège.

Le Conseil fédéral suisse ne s'est pas opposé à ces modifications. Celles-ci seront dès lors applicables à partir du 5 août 2010.

La présente notification est faite par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Berne, le 5 août 2010

